



GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER

Société Anonyme au capital de 4 255 341 euros

Siège social : 18/20 rue Treilhard - 75008 PARIS

R.C.S. Paris 412 350 274

Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Ginger dans le cadre du retrait obligatoire initié par Grontmij France SAS et visant les actions de la société Ginger



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Ginger (« **Ginger** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 octobre 2010. Il a été établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'Instruction 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Ginger.

Ce document complète la note d'information conjointe de Grontmij France SAS et de Ginger relative au retrait obligatoire initié par Grontmij France SAS visée par l'AMF le 5 octobre 2010 sous le numéro 10-351.

Le présent document relatif aux autres informations de la société Ginger ainsi que la note d'information conjointe de Grontmij France SAS et de Ginger sont disponibles sur le site Internet de Ginger (www.ginger.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

GINGER
18/20 rue Treilhard
75008 Paris

TABLE DES MATIERES

I.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS.....	3
II.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	3
	2.1 <i>Modification de la structure du capital</i>	3
	2.2 <i>Organes d'administration, de direction et direction général</i>	3
	2.4 <i>Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010</i>	4
	2.5 <i>Franchissements de seuils</i>	6
III.	NOUVEAUX POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	7
IV.	RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES LE 16 JUIN 2010	8
V.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT	9

I. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Ginger (ci-après « **Ginger** » ou la « **Société** ») figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2010 sous le numéro D.10-0386 (ci-après le « **Document de Référence 2009** »).

II. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 Modification de la structure du capital

A l'issue de l'offre publique simplifiée initiée par Grontmij France SAS, Grontmij France SAS détient 4 197 262 actions et autant de droit de vote représentant 98,64 % du capital et 98,62 % des droits de vote de la Société.

Au 5 octobre 2010, le capital et les droits de vote de Ginger étaient répartis comme suit :

	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE⁽¹⁾	% DES DROITS DE VOTE
Grontmij France SAS	4 197 262	98,64%	4 197 262	98,62%
Public	58 079	1,36%	58 702	1,38%
TOTAL	4 255 341	100%	4 255 964	100%

2.2 Organes d'administration, de direction et direction général

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales au sein de Ginger	Fonctions principales exercées en dehors de Ginger
M. Sylvo Thijsen	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Président du conseil d'administration	Membre du directoire de Grontmij N.V.
M. Frank Meysman	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Administrateur	Président du conseil de surveillance de Grontmij N.V.
M. Mel Zuydam	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Administrateur	Membre du directoire et directeur financier de Grontmij N.V.
M. Jan Bosschem	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Administrateur	Responsable du groupe Grontmij pour la Belgique
M. Jean-Luc Schnoebelen	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Administrateur Directeur général	Gérant de JLS Management et de la société civile Impact Holding

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales au sein de Ginger	Fonctions principales exercées en dehors de Ginger
M. Philippe Montagner	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Administrateur	Administrateur de Bouygues Telecoms SA Administrateur de Bouygues Immobilier
M. Bernard Val	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Administrateur	Administrateur des Autoroutes du Sud de la France Administrateur de Derichebourg Administrateur des Autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes
M. François-Xavier Donnadiou	16 juin 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes 2015.	Administrateur	N/A

2.4 Chiffre d'affaires semestriel pour le premier semestre 2010

Depuis la date d'enregistrement du Document de Référence, la Société a publié son chiffre d'affaires semestriel pour le premier semestre de l'exercice 2010.

Le communiqué de presse publié par la Société le 18 août 2010 était le suivant :

Résultats du premier semestre 2010

Le Conseil d'Administration du Groupe GINGER a arrêté en date du 18 août 2010 les résultats consolidés du premier semestre de l'exercice 2010. Le chiffre d'affaires s'établit à 146,6 M€ (+ 14,2%). La marge opérationnelle, avant prise en compte de coûts exceptionnels liés aux opérations en capital, atteint 3,7 M€ représentant un taux de marge de 2,5%.

En millions d'euros (1)	S1 2009	S1 2010
Chiffre d'affaires HT	128,3	146,6
Résultat opérationnel avant opérations en capital (2)	6,0	3,7
<i>Taux de marge opérationnelle avant opérations en capital</i>	<i>4,7%</i>	<i>2,5%</i>
Coûts liés aux opérations en capital		-2,0
Résultat opérationnel après opérations en capital	6,0	1,7
<i>Taux de marge opérationnelle</i>	<i>4,7%</i>	<i>1,2%</i>
Résultat financier	-0,7	-0,7

Résultat net consolidé	3,5	0,8
Fonds Propres Consolidés	52,6	58,9
Endettement net	19,8	32,4
Gearing (3)	37,7%	55,0%

(1) Le processus de consolidation des comptes est en cours de finalisation d'audit.

(2) Opérations Coplan et Grontmij

(3) Endettement net / Fonds propres

Commentant ces résultats et les perspectives, Jean-Luc Schnoebelen, Directeur Général du Conseil d'Administration, a déclaré :

« Ce premier semestre a été marqué par une reprise des activités géotechniques, un retard de prise de commandes et de démarrage de projets dans le domaine de l'ingénierie environnementale consécutifs aux élections régionales et une bonne dynamique dans les télécoms du fait notamment de l'ouverture de nouveaux territoires. Par ailleurs, ce semestre a été également ponctué d'un évènement majeur pour le groupe : le rapprochement avec le groupe d'ingénierie GRONTMIJ pour créer un leader Européen de l'Ingénierie de prescription. Ce rapprochement, qui associe notre volonté commune de développer un portefeuille unique de compétences techniques et de gestion de projets au sein d'une même société, permet la naissance d'un groupe fort de 11 000 salariés présent en Hollande, Danemark, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Belgique, Pologne et en France avec un potentiel annuel de plus d' 1,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires. »

Résultats Semestriels

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2010 s'établit à 146,6M€ (+ 14,2%), en progression de + 11% sur les métiers de l'Expertise et de l'Ingénierie et de + 20,5 % sur la branche Télécoms. A périmètre comparable le chiffre d'affaires progresse de + 6,7%.

Le **résultat opérationnel du Groupe atteint 1,7M€** après prise en compte de 2,0 M€ de coûts exceptionnels liés aux opérations en capital (coût d'acquisition de Coplan et de rapprochement avec Grontmij), contre 6,0 M€ au premier semestre 2009. Le **taux de marge opérationnelle ressort à 1,2% et à 2,5%** avant prise en compte des coûts exceptionnels liés aux opérations en capital (- 2,2 pts).

L'amélioration continue de nos procédures de recouvrement et de nos taux de financement a permis de maintenir le **résultat financier à un niveau stable à - 0,7 M€** et ce en dépit des coûts de financement de l'acquisition du Groupe COPLAN.

Le résultat net sur le 1er semestre 2010 ressort à 0,8 M€.

La **dette nette à fin juin 2010 s'établit à 32,4M€** en augmentation de 12,6M€ sur un an en raison d'une part de l'acquisition et de l'intégration du Groupe COPLAN et d'autre part de l'augmentation momentanée du BFR du pôle Télécoms. Le **Gearing s'établit à 0,55 au 30 juin 2010** contre 0,38 au 30 juin 2009.

Perspectives

Le chiffre d'affaires attendu au cours du second semestre devrait permettre au groupe de recouvrer un niveau de rentabilité conforme à ses standards.

2.5 *Franchissements de seuils*

Depuis le dépôt du Document de Référence 2009, la Société a été informée des franchissements significatifs des seuils suivants, qui ont été déclarés auprès de l'AMF :

- franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société Ginger par la société Grontmij Buitenland Holding B.V. (contrôlée par la société Grontmij N.V.) en date du 17 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société par la société ING AM Insurance Companies B.V. (contrôlée indirectement à 100 % par ING Groep N.V.) en date du 17 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse des seuils de 1/3 des droits de vote, 25 %, 20 %, 15 % et 10 % du capital et des droits de vote et 5 % du capital de la Société par la société civile Impact Holding en date du 14 juin 2010 ;
- franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 % du capital et des droits de vote et 25 % du capital de la Société par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen en date du 14 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse des seuils de 50 % des droits de vote de la Société par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Impact Holding et JLS Management qu'il contrôle, en date du 14 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse du seuil de 5% des droits de vote de la Société, individuellement par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen en date du 17 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse du seuil de seuils de 25 % du capital, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société, individuellement par la société civile Impact Holding en date du 17 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse des seuils de 10 % des droits de vote et 5 % du capital et des droits de vote de la Société par la société à responsabilité limitée JLS Management, en date du 17 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse des seuils de 1/3, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Impact Holding et JLS Management qu'il contrôle, en date du 17 juin 2010 ;
- franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société par , la société anonyme Socadif, en date du 17 juin 2010 ;
- franchissement de seuil à la hausse du seuil des 2/3 du capital et des droits de vote de la Société par la société Grontmij Buitenland Holding B.V., en date du 1^{er} juillet 2010 ;
- franchissement à la baisse des seuils de 2/3, 50%, 1/3, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société par la société Grontmij Buitenland Holding B.V. en date du 20 juillet 2010 ;
- franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 % et 2/3 du capital et des droits de vote de la société Ginger par la société Grontmij France SAS (contrôlée par la société Grontmij N.V.) en date du 20 juillet 2010 ;

- franchissement de seuil à la hausse du seuil de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la Société par la société Grontmij France SAS, en date du 25 août 2010.

III. NOUVEAUX POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les pouvoirs généraux qui lui sont accordés par la loi et les statuts, le conseil d'administration dispose des délégations suivantes, qui lui ont été conférées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 16 juin 2010 :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé des augmentations de capital immédiates ou à terme	Montant nominal maximal autorisé d'émission de titres de créances	Date d'échéance	Utilisation des autorisations depuis le 16 juin 2010
Autorisation d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	2.000.000 €	30.000.000 €	15/08/2012	aucune
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	2.000.000 €	-	15/08/2012	aucune

Par ailleurs, le conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 16 juin 2010, à :

- racheter un nombre d'actions Ginger à un prix maximum d'achat de 30 euros par actions (hors frais), représentant un maximum de 10 % du capital social de la Société ou 5 % s'il s'agit d'opérer leur mise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ; et
- réduire le capital social de la Société par annulation d'actions propres détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société.

IV. RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES LE 16 JUIN 2010

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 16 juin 2010 a adopté les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, du rapport de gestion et des opérations de l'exercice, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Affectation du résultat de l'exercice, résolution amendée par le conseil de surveillance du 14 juin 2010 en affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 excluant le versement d'un dividende aux actionnaires dans la mesure où l'offre publique d'achat qui va être déposée à la suite du rapprochement de GINGER SA et GRONTMIJ NV offrira à chaque actionnaire une liquidité immédiate ;
- Approbation des conventions réglementées ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule de gestion par un Conseil d'Administration ;
- Modification des dispositions statutaires relatives à l'administration de la société ;
- Diverses modifications statutaires ;

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Nomination de la société DELOITTE & Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société SECAG IN EXTENSO et nomination de la société BEAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Gilles BOULON LEFEBVRE ;
- Renouvellement du mandat de la société KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire et nomination de la société KPMG AUDIT ID en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Olivier PROVOST ;
- Nomination de Jean-Luc SCHNOEBELEN en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Philippe MONTAGNER en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Bernard VAL en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Jean-Marie DESCARPENTRIES en qualité d'administrateur, résolution amendée par le conseil de surveillance du 14 juin 2010 proposant la nomination de Franck MEYSMAN, représentant de GRONTMIJ, nouvel actionnaire majoritaire de la Société, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Marc ZENOU en qualité d'administrateur, résolution amendée par le conseil de surveillance du 14 juin 2010 proposant la nomination de Sylvo THIJSSEN, représentant de GRONTMIJ, nouvel actionnaire majoritaire de la Société, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Pierre DONNERSBERG en qualité d'administrateur, résolution amendée par le conseil de surveillance du 14 juin 2010 proposant la nomination de Mel ZUYDAM, représentant de GRONTMIJ, nouvel actionnaire majoritaire de la Société, en qualité d'administrateur ;

- Nomination de Jacques WEBER en qualité d'administrateur, résolution amendée par le conseil de surveillance du 14 juin 2010 proposant la nomination de Jan BOSSCHEM, représentant de GRONTMIJ, nouvel actionnaire majoritaire de la Société, en qualité d'administrateur ;
- Nomination de François-Xavier DONNADIEU en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Viviane NEITER en qualité de censeur ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en application de la 22^{ème} résolution ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Pouvoirs.

V. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 5 octobre 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui incorpore par référence le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le numéro D.10-0386, et qui sera diffusé le 5 octobre 2010 comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'Instruction 2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre du retrait obligatoire initié par la société Grontmij France SAS et visant les actions de la société Ginger.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Ginger

Représentée par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen, directeur général